

Recommandations de l'Association des Conseils en Innovation

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du débat à l'élection présidentielle, l'Association des Conseils en Innovation vous propose trois recommandations en faveur des politiques d'innovation.

Réparti sur l'ensemble du territoire français, le réseau formé par les membres de l'Association des Conseils en Innovation **regroupe plus de soixante-dix sociétés de conseil** représentant ainsi près de **3 100 salariés**. Lors de sa création, les fondateurs ont délibérément choisi **de fédérer les acteurs organisés en sociétés**. L'objectif est de démontrer que le métier du conseil en innovation est une profession organisée qui ne repose pas uniquement sur la qualification et la compétence d'une personne. Les membres de l'Association sont des **sociétés mûres, bien ancrées au sein de l'écosystème de l'innovation** dans la mesure où de nombreuses sociétés ont plus de vingt ans d'existence. De plus, la profession est un gisement continu de création d'entreprises puisque près d'une dizaine de nos jeunes adhérents ont été créés au cours de ces deux dernières années.

1. Fiscalité de l'innovation :

Le **métiers de conseil en financement fiscal de l'innovation** implique l'intervention **d'experts scientifique et financier** auprès des entreprises demandeuses d'accompagnement dans le cadre de la mise en place des dispositifs tels que le CIR/CII (Crédit d'Impôt Recherche / Crédit d'Impôt Innovation) ou le statut de JEI (Jeune Entreprise Innovante). Notre objectif est **d'apporter** à ces entreprises **une valeur ajoutée réelle fondée sur l'expertise de consultants de haut niveau** qui les guident et les accompagnent dans la mise en place de ces dispositifs **afin de leur garantir une application optimale et sécurisée, tout en leur permettant de rester concentrées sur leur cœur de métier**.

Cet objectif a été formalisé en mars 2012 par l'Association des Conseils en Innovation dans le cadre d'une charte de déontologie spécifique aux métiers du conseil en fiscalité de l'innovation¹. La **profession fédère des sociétés de conseil** autour de valeurs fortes (compétence professionnelle et qualité des services dans le respect de la législation) **afin d'offrir** à leurs clients les **meilleures garanties de sérieux et de professionnalisme dans le cadre des missions d'accompagnement** de valorisation du CIR / CII ou l'obtention du statut JEI. **Investi dans cette démarche de qualité**, chaque **membre** adhérent de l'Association des Conseils en Innovation **s'engage à respecter un comportement d'éthique professionnelle tel qu'il est défini dans notre charte de déontologie**.

- **Implication de l'Association des Conseils en Innovation dans les travaux de la Médiation des entreprises**

Depuis sa création, l'Association des Conseils en Innovation **s'engage dans un dialogue permanent avec les acteurs publics pour leur faire part de leur retour terrain ainsi que des besoins et des attentes des entreprises françaises**.

¹ http://www.asso-conseils-innovation.org/files/statuts-reglement-interieur-et-charte-deontologie/Asso-Conseils-Innovation-charte_de_deontologie (mai 2017)

Pour preuve, elle a été fortement impliquée dans la **réflexion initiée par la Médiation des Entreprises sur le référencement des acteurs spécialisés dans le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation**². Conviée aux différentes sessions de travail, l'Association a eu l'opportunité d'explicitier la valeur ajoutée apportée aux entreprises, la qualité des missions réalisées par ses adhérents et surtout présenter les travaux menés par la commission financement fiscal de l'innovation sur **un projet de référencement des sociétés de conseil**.

Ce dispositif a pour **objectif d'optimiser le fonctionnement de la chaîne d'innovation et d'engager les parties prenantes dans une dynamique de relations équilibrées et durables**. Ainsi, tous les acteurs qui adhèrent aux cinq devoirs et onze engagements de la Charte des Acteurs du conseil en CIR-CII peuvent se porter candidats au processus de référencement. L'Association se félicite de ce travail commun puisqu'il démontre la **valeur ajoutée ainsi que le professionnalisme des acteurs privés de l'accompagnement de l'innovation**.

L'Association siège également au **comité de référencement** des acteurs spécialisés dans le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation. Cette participation permet de **défendre, valoriser** et peut-être à terme **faire évoluer le regard porté sur notre profession**.

- **Nos recommandations**

Au regard des sommes allouées, il est tout à fait justifié que le dispositif suscite l'intérêt du grand public et fasse l'objet d'études d'impacts dans l'économie et la société françaises. Toutefois, nous **regrettons la partialité de plusieurs études ou reportages** qui ne prennent pas en compte les points de vue de tous les acteurs de l'écosystème de l'innovation.

Par conséquent, nous sollicitons le nouveau Président de la République afin qu'il **mandate une structure indépendante pour réaliser une évaluation qualitative et quantitative objective** de la mise en œuvre de ce dispositif fiscal ainsi que de ses impacts économiques et sociaux (en termes d'emplois notamment). Dans ce contexte, l'Association des Conseils en Innovation se propose de contribuer activement à ces travaux et de représenter la profession du conseil en innovation.

Par ailleurs, l'Association des Conseil en Innovation s'engage en faveur de l'évolution des dispositifs fiscaux. Voici les principales mesures portées par nos membres :

- **Un taux unique à 30% pour l'Innovation et la Recherche**
 - Mettre en place un **taux unique à 30%, quel que soit le type de dépenses concernées (Innovation ou Recherche)**, tout en baissant le plafonnement des dépenses d'Innovation afin de rester en enveloppe constante et ainsi maîtriser la dépense fiscale de l'Etat.
 - Clarifier le champ d'application du dispositif (rédaction d'un Guide CII).

² <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/referencement-des-acteurs-conseil-en-cir-cii> (mai 2017)

- **Etendre l'assiette des dépenses éligibles au CII et à la JEI à des dépenses liées au marketing de l'innovation** (études de marchés, définition d'un business model, études clients...) :
 - Constat : Pour prouver son éligibilité au CII, l'entreprise doit démontrer la supériorité de son produit en termes de fonctionnalités et de performance. Or régulièrement, ceci ne peut être démontré que par des études concurrentielles ou clients qui sont souvent assez onéreuses et qui se retrouvent donc hors des capacités financières de l'entreprise. Ces études sont pourtant nécessaires afin de positionner le futur produit face à un réel marché.
 - Proposition : permettre la prise en compte de ces dépenses dans les dépenses éligibles au CII et l'étendre également au statut de JEI
- **Simplification de la procédure de restitution immédiate des créances du CIR pour les PME**
 - Constat : accroissement des contrôles sur pièces, qui sont chronophages et complexes pour les entreprises. Si ces contrôles sont évidemment indispensables, cette procédure lourde retarde la décision de l'administration et met les PME dans une situation d'insécurité.
 - Proposition : **simplification de la procédure de restitution immédiate pour les PME en travaillant différemment le dossier technique**. Ainsi, une **version synoptique de ce dossier pourrait être mise à disposition** :
 - pour le vérificateur (administration) : un gain de temps et d'efficacité (allègement du temps d'instruction, prise de décision plus rapide sur l'acceptation ou le refus du dossier) ;
 - pour l'entreprise : un allègement du temps de rédaction et une diminution du délai de restitution de sa créance.

2. Délégation de service public

Depuis plusieurs années, l'Association des Conseils en Innovation milite en **faveur de la mise en place d'une délégation de service public** dans le domaine des services. Ce nouveau mode de collaboration présente de nombreux atouts comme par exemple une diminution des coûts pour les pouvoirs publics et le développement d'acteurs privés spécialisés dans l'accompagnement de l'innovation.

Dans cette optique, l'Association des Conseils en Innovation et Bpifrance ont signé un accord de partenariat afin d'améliorer la performance des PME françaises souhaitant accéder aux programmes européens de recherche et d'innovation.

A cet effet, Bpifrance confie à l'Association **le suivi de la réalisation de deux types prestations de conseil** :

- **Le Diagnostic Europe, un accompagnement vers l'Instrument PME phase 1 =>**
Après avoir analysé la pertinence de la stratégie de développement à international de l'entreprise au regard du programme Instrument PME, un **consultant** spécialisé en financements européens **soutient l'entreprise dans la rédaction d'un dossier de candidature Instrument PME phase 1.**

- **L'Aide à la faisabilité (AFI) Europe, un soutien vers l'instrument PME phase 2**
=> La prestation consiste en l'élaboration d'une proposition de projet (30 pages + annexes) au programme Instrument PME phase 2 grâce au soutien d'un consultant spécialisé.
- 3. **Cohérence et subsidiarité des politiques d'innovation entre les échelons européen, national et régional**

L'Association des Conseils en Innovation prône une concentration de la gestion des aides à l'innovation de l'Etat et de ses opérateurs au sein de Bpifrance. Or, nous constatons actuellement un manque de coordination entre les politiques d'innovation nationales et européennes. Pour preuve, la participation française aux programmes européens ne cesse de baisser depuis le 5^{ème} PCRD, soit le début des années 2000.

A cet effet, nous recommandons le développement de synergies entre les politiques européennes, nationales et régionales d'innovation dans les territoires. Ainsi, une meilleure coordination démultipliera le potentiel de chaque acteur. Quelques propositions :

- **Organiser un véritable continuum de montée en compétence** qui parte de **petits projets collaboratif régionaux** pour aller **jusqu'aux projets européens** avec un accompagnement au montage et au management tout au long de ce continuum.
- **Soutenir des actions en régions** pour que les Sociétés d'accélération du transfert de technologies (**SATT**) **travaillent avec** les Knowledge and Innovation (**KIC**) soit leurs homologues européens
- **Faire des pôles de compétitivité** ou des réseaux de pôles (association de plusieurs pôles) **des plateformes technologiques nationales en lien avec les plateformes technologiques européennes.**

Vous remerciant de l'attention portée à nos propositions, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Dominique Carlac'h,
Présidente